

BERGES DE LOIRE ANTIQUES ET RÉSIDENCES ARISTOCRATIQUES MÉDIÉVALES. RÉSULTATS DE LA FOUILLE PRÉVENTIVE AU N° 80 QUAI DU CHÂTELET À ORLÉANS

par **Émilie ROUX-CAPRON**¹

La fouille effectuée au n° 80 quai du Châtelet est située en bord de Loire, en limite du centre historique de la ville d'Orléans jusqu'au Moyen Âge (fig. 1). L'opération menée en juillet-août 2014 a permis d'aborder les problématiques de l'aménagement des berges de la Loire pendant la période antique et le devenir de ce secteur qui devint le centre du pouvoir royal et ducal de la ville, à partir du Moyen Âge².

La fouille a été prescrite en préalable à l'aménagement d'un hôtel, à l'emplacement futur d'un accès en sous-sol et d'une cage d'ascenseur (fig. 2). Le sondage d'une quinzaine de mètres carrés a été effectué dans un bâtiment encore en élévation. La profondeur du sondage en fin de fouille était de 4,50 m (fig. 3). Le substrat naturel n'a pas été atteint dans l'emprise du sondage, mais les sondages géotechniques effectués à proximité indiquent l'apparition du toit calcaire à 91 m NGF. Les couches les plus anciennes rencontrées correspondent à des remblais antiques rapportés pour consolider les berges de la Loire au I^{er} siècle apr. J.-C.

Les berges de la Loire pendant l'Antiquité

Avant le I^{er} siècle apr. J.-C.

Le sondage est situé en bordure nord du chenal principal de la Loire, connu depuis l'Holocène, la rive nord du fleuve se situant, avant le I^{er} siècle apr. J.-C., quelque 50 m plus au nord (fig. 4).

Pour cette période, la rive nord de la Loire à Orléans peut être restituée sous la forme de francs-bords avec un couvert abondant (aulnaies et plantes aquatiques), ce qui n'exclut pas une exploitation agricole de ces zones, surtout pour la période antérieure au II^e s. av. J.-C.³. En effet, les occupations alors identifiées à la Charpenterie, à 200 m au nord-est du site, correspondent peut-être à un espace d'exploitation agricole⁴ : il est envisageable qu'à cette même période, les espaces cultivés et/ou pâturés se soient étendus plus au sud, sur les rives de la Loire, dans une zone humide à demi boisée, comme c'est le cas à Bordeaux ou à Lyon par exemple⁵. Les rives du fleuve sont alors mobiles, évoluant en fonction du débit de l'eau et de la hauteur variable du fleuve.

À partir du II^e siècle av. J.-C., la densification de l'occupation, telle qu'elle est observée à la Charpenterie ou aux Halles-Châtelet, va de pair avec l'aménagement des berges et le franchissement du fleuve. Ce dernier est matérialisé sous la forme d'un pont de bois, dont les vestiges étudiés proposent une mise en place à partir de 159 av. J.-C.⁶.

L'attestation d'activités artisanales et commerciales importantes dès le II^e siècle av. J.-C.⁷ et l'importance du fleuve dans ces échanges laissent supposer que les rives de la Loire ont été modifiées et adaptées à l'activité humaine dès cette période. Il s'agit alors probablement de stabiliser les berges à proximité des lieux de stockage et de déchargement,

1. Pôle d'archéologie, Ville d'Orléans

2. ROUX-CAPRON, AUBAZAC, JESSET, 2015.

3. CASTANET, 2003, p. 60.

4. MASSAT, 2002, p. 180.

5. GERBER, 2010, p. 91 ; AYALA, 2013, p. 49.

6. MIÉJAC, 2011

7. JESSET *et al.*, 2009.

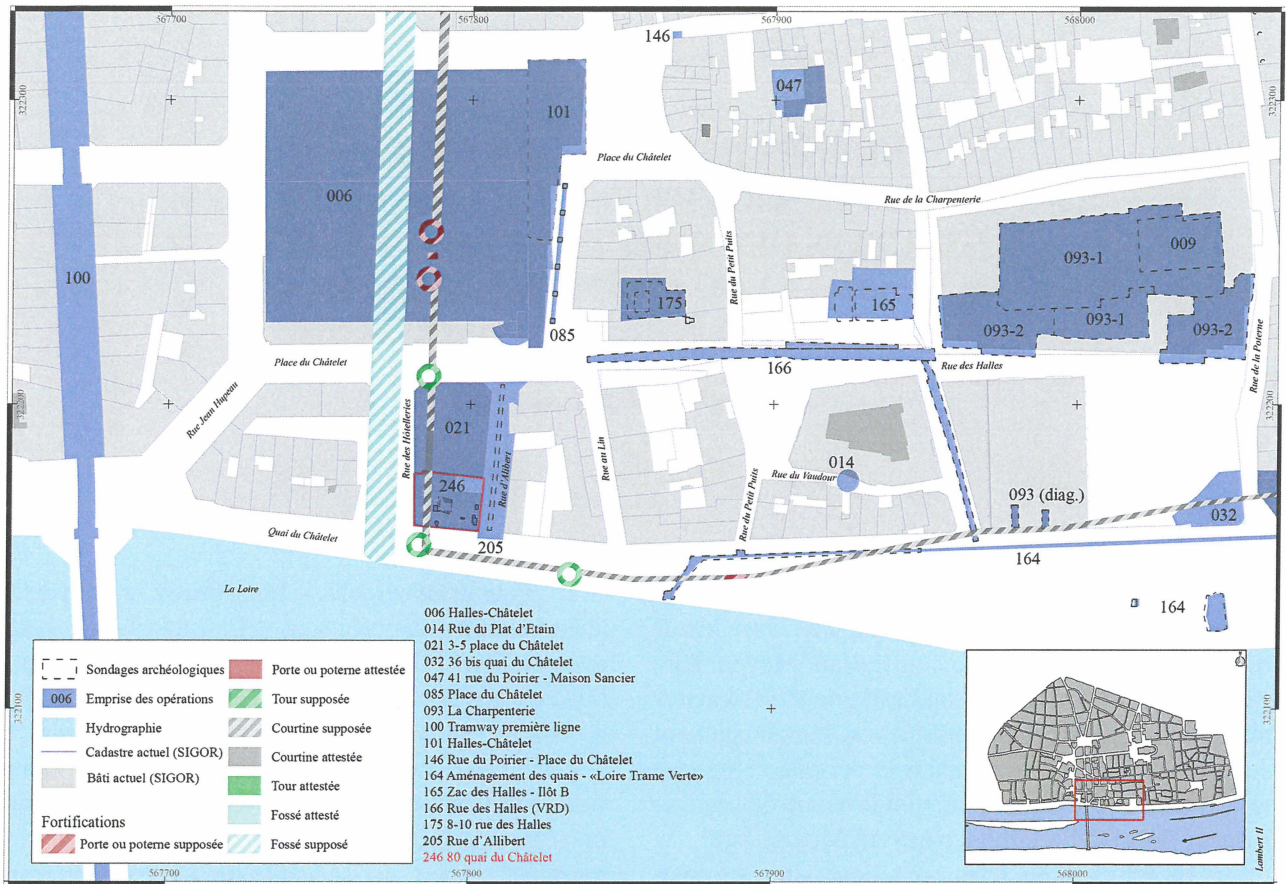


Fig. 1.

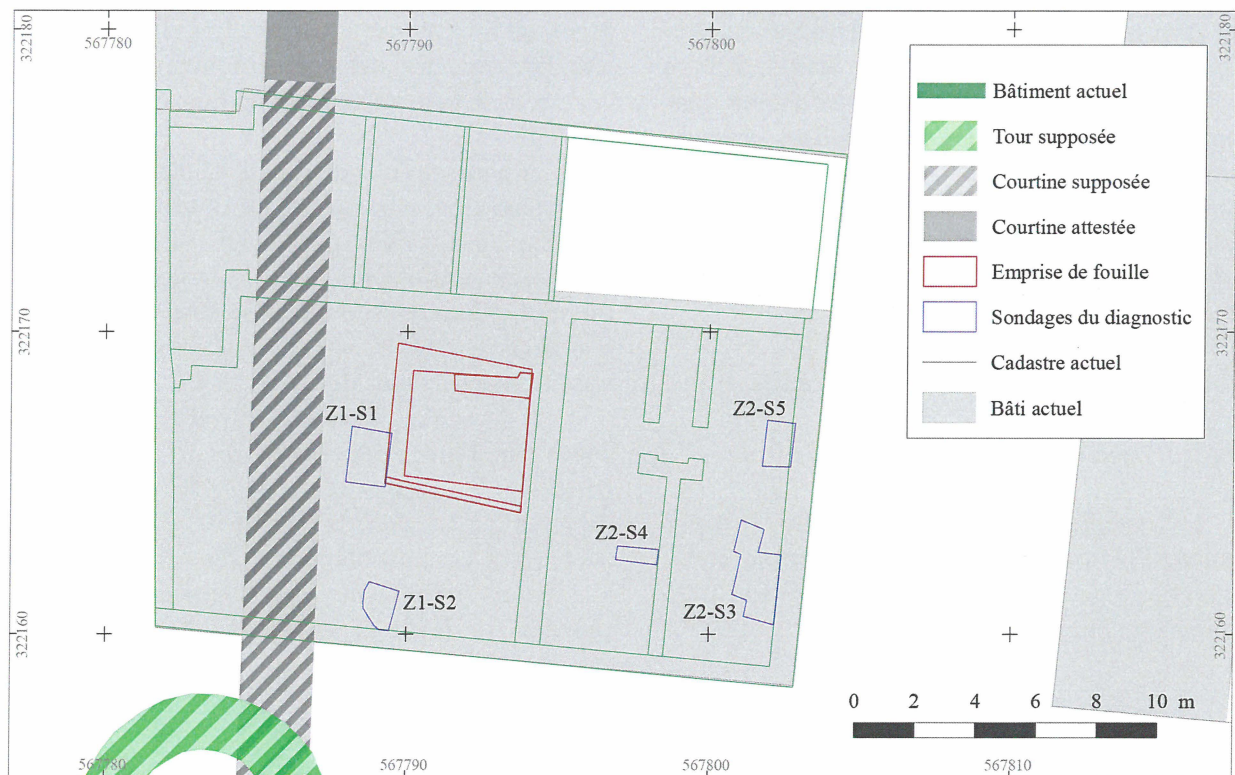


Fig. 2.



Fig. 3.

à la fois pour l'approche des embarcations et pour la pérennisation des installations à terre, mais aussi de favoriser une hauteur d'eau suffisante, en restreignant la largeur du lit du fleuve, pour permettre une navigation sur des périodes plus longues au cours de l'année⁸.

Il est fort probable que dans le secteur compris entre l'emprise de fouille et la restitution de la limite de rive naturelle, 50 m au nord, des aménagements aient pu être réalisés entre le II^e siècle av. J.-C. et le début du I^{er} siècle apr. J.-C. Ce type de construction est notamment connu à Chelles (Seine-et-Marne) pour cette période⁹.

Gagner sur la Loire et stabiliser la rive à partir du I^{er} siècle apr. J.-C.

Dans l'emprise du sondage, une limite de berge a été clairement mise en évidence (fig. 4 à 6). Elle résulte d'une avancée et d'un exhaussement artificiels du terrain par l'apport massif de remblais sableux. Cette berge est mise en place avant le dernier quart du I^{er} siècle apr. J.-C. La partie supérieure de cet aménagement est construite sous la forme de sols composés d'un cailloutis damé. L'extrémité de la berge est donc aménagée de manière à faciliter la circulation à proximité du fleuve.

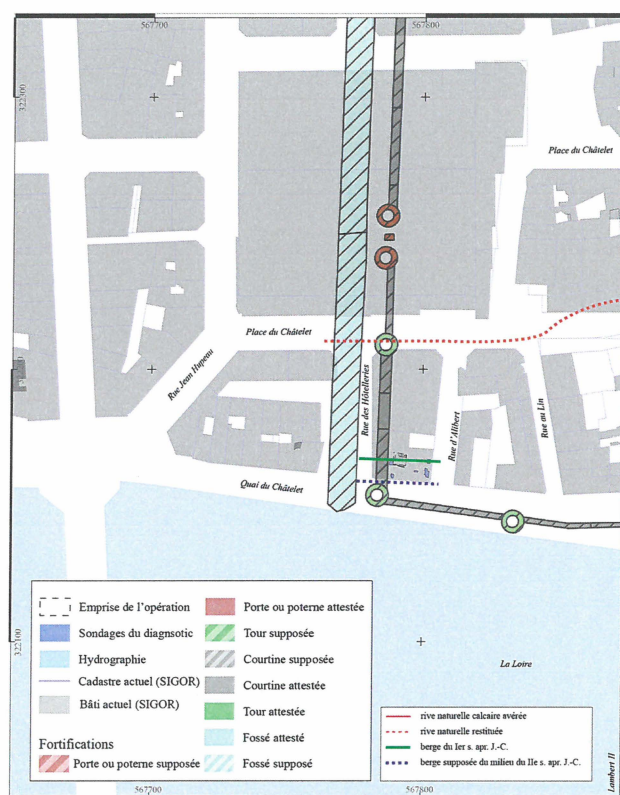


Fig. 4.

Le mode de stabilisation des remblais n'a cependant pas pu être observé en raison de sa destruction, probablement par une crue du fleuve, au cours de la première moitié du II^e siècle apr. J.-C.

Cette dégradation a certainement conduit à la construction d'une nouvelle berge à partir du milieu du II^e siècle apr. J.-C. (fig. 4 et 6). Le mode de construction est le même que celui identifié précédemment. Les remblais semblent avoir été rapportés sur environ 3 à 4 m d'épaisseur. La limite de la berge n'a pas été retrouvée dans l'emprise du sondage. Elle se situe plus au sud. Le mode de maintien est donc là aussi parfaitement inconnu.

Il est cependant possible d'envisager le type d'aménagement mis en place au I^{er} et au II^e siècles apr. J.-C. grâce à la découverte d'une stratigraphie similaire à Orléans, sur l'îlot du Jeu de Paume à 480 m en amont du fleuve, et à des exemples métropolitains.

Sur l'îlot du Jeu de Paume, cinq quais ont été reconnus et avaient été mis en place entre le dernier quart du I^{er} siècle av. J.-C. et le troisième quart du I^{er} siècle apr. J.-C.¹⁰. Les remblais étaient retenus par un platelage en bois maintenu par des poteaux verticaux ou obliques, de 20 à 30 centimètres de diamètre et espacés d'environ 50 cm à 1 m en fonction des différents

8. CASTANET, 2003, p. 62.

9. CHARAMOND, 2009.

10. DUPONT, 1996.



Fig. 5.

quais observés. La physionomie des remblais (matrice et pendage) est la même que celle identifiée au 80 quai du Châtelet.

D'autres exemples en France montrent que l'aménagement d'une berge peut revêtir des formes variées : stabilisation par accumulation de blocs de pierre, berge renforcée par des remblais ou ponton installé sur une portion de la rive à Lyon¹¹, planches de chant calées par des piquets et des pieux ou caissons avec madriers assemblés à mi-bois à Bordeaux¹², caissons aussi à Tours¹³.

Les aménagements des berges peuvent ainsi être multiples mais aussi discontinus. Il ne faut, ainsi, pas imaginer que la rive est aménagée de manière uniforme entre l'îlot du Jeu de Paume et le 80 quai du Châtelet. Sur notre site, la forme de la berge n'est pas suffisamment perceptible pour déterminer s'il s'agit d'une aire de déchargement ou d'une simple aire d'accostage. L'accès au fleuve et au bateau pouvait très bien être effectué sur une grève en contrebas. Au contraire, sur l'îlot du Jeu de Paume, la présence d'entrepôts en arrière permet de déduire la présence de véritables quais de déchargement.

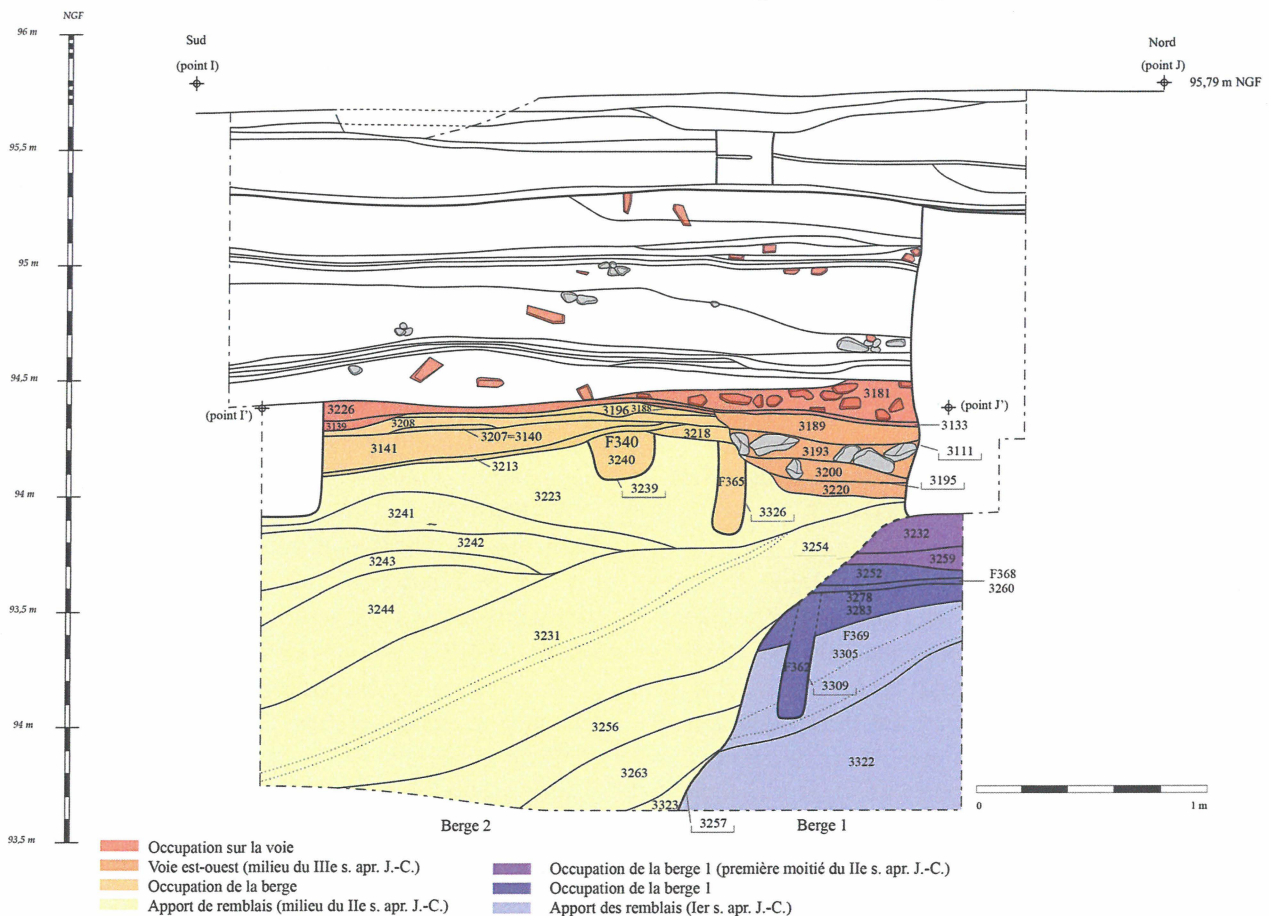


Fig. 6.

11. AYALA, 2013, p. 51.

12. GERBER, 2010, p. 91.

13. FOUILLET *et al.*, 2011.

Ces aménagements pour le I^{er} et le II^e siècles apr. J.-C. démontrent l'importance du fleuve pour le développement de la ville antique. En effet, a minima la stabilisation de la berge est corrélée aux aménagements bâtis et à la voirie qui sont en arrière. Maintenir les rives permet de limiter l'érosion et donc de pérenniser les constructions en bordure du fleuve, comme c'est le cas à Tours par exemple¹⁴. Pour la navigation, la présence d'un port nécessite un mouillage suffisant qui dépend de l'évolution morphologique du fleuve. Le val d'Orléans se caractérise par un système de seuils¹⁵, de mouilles¹⁶ et de grèves¹⁷ dont le déplacement est conditionné par la direction des courants obliques du fleuve¹⁸. Une modification des berges détermine aussitôt le déplacement d'une mouille et donc d'un couloir navigable. Pour le val de Loire, il est ainsi nécessaire de stabiliser ces berges pour pouvoir naviguer pendant une grande période de l'année et pérenniser les aménagements fluviaux.

Dans tous les cas observés dans la bibliographie, cette zone de contact avec le fleuve est aménagée avec des espaces de voirie. Ces derniers se présentent ici sous la forme d'une petite épaisseur de cailloutis damés sur la berge du I^{er} siècle apr. J.-C., rechargés à plusieurs reprises. Après la construction de la nouvelle berge au II^e siècle apr. J.-C., cet espace au nord de l'emprise est toujours aménagé sous la forme d'un niveau de circulation. D'abord sous la forme d'un cailloutis puis ensuite, au milieu du III^e siècle sous la forme d'une voie possédant plusieurs couches de construction (*statumen*/radier de gros blocs, hérisson de pierre et cailloutis en surface ; fig. 6).

Cette voie est parallèle au fleuve. Elle est séparée de ce dernier par une zone dont les sols sont aménagés et sur laquelle sont mis en place des bâtiments sur poteaux, dont il est difficile de dire s'ils sont fermés ou s'il s'agit d'appentis semi-ouverts. L'occupation de cette deuxième berge est perceptible dans la seconde moitié du III^e siècle apr. J.-C.

Au cours de ce demi-siècle, le secteur est ensuite complètement restructuré. On observe, d'une part, le recouvrement des niveaux antérieurs par des remblais sur près d'un mètre et, d'autre part, l'abandon de l'espace de voirie qui existait sous différentes formes depuis le I^{er} siècle apr. J.-C. Les sols identifiés sont de nature différente (marnes et mortiers compac-

tés). Plusieurs trous de poteaux et sablières témoignent de la construction de bâtiments sur structures en bois. La datation des rares éléments de céramique retrouvés dans ces niveaux ne permet pas d'aller au-delà de la fin du III^e siècle, voire le tout début du IV^e siècle.

L'emprise fouillée se situe à partir de cette date à l'intérieur de la première enceinte de la ville, dans son angle sud-ouest. Du fait de la destruction de la stratigraphie par les constructions médiévales, les niveaux d'occupation contemporains de la construction de l'enceinte n'ont pas pu être appréhendés dans le cadre de la fouille.

Des travaux collectifs de grande ampleur

L'aménagement des berges représente un investissement important pour la communauté, d'autant plus qu'il est renouvelé régulièrement, à l'image de ce que l'on peut observer pour Bordeaux à la charnière entre le I^{er} siècle av. et le I^{er} siècle apr. J.-C.¹⁹, mais aussi à Orléans, sur l'îlot du Jeu de Paume, avec cinq quais aménagés en moins d'un siècle²⁰. L'assainissement par exhaussement est une action collective et intentionnelle.

Les effets d'une telle action sont, bien évidemment, très perceptibles en bordure du fleuve, comme c'est le cas au 80 quai du Châtelet mais aussi à l'îlot du Jeu de Paume. Parallèlement, la masse de remblais déplacée, qui contient des déchets de la vie domestique et les débris des constructions de ces périodes, devrait aussi être lisible ailleurs sous la forme de négatifs.

En effet, la quantité importante des terres utilisées pour repousser la berge vers le sud et exhausser son niveau pose la question de leur origine. La présence de mobilier archéologique avec un très fort taux de résidualité suggère le décaissement de niveaux d'occupation homogènes et donc un terrassement organisé d'un ou de plusieurs secteurs de la ville.

Si l'on regarde les stratigraphies observées dans l'environnement archéologique, on peut peut-être proposer une origine pour ces matériaux d'exhaussement.

À la Charpenterie, à 200 m au nord-est (fig. 1), la période antique est très peu représentée au sein de la stratigraphie générale. Le faible nombre de struc-

14. *Ibid.*

15. Partie peu profonde dans le lit d'un cours d'eau, située entre deux secteurs plus profonds (les mouilles).

16. Creux compris dans les bancs d'alluvions dans le lit d'une rivière.

17. Terrain uni et sablonneux le long d'un cours d'eau.

18. GRIVEL *et al.*, 2003, p. 154.

19. GERBER, 2010, p. 86.

20. DUPONT, 1996.

tures identifiées, ainsi que l'absence des niveaux de construction et de circulation, à l'exception des caves, suggère un enlèvement volontaire de ces couches. Les caves sont comblées entre le premier quart du I^{er} siècle et le courant du II^e ou III^e siècle apr. J.-C., mais la majorité des structures avait été abandonnée avant le milieu du II^e siècle apr. J.-C.²¹. La présence de niveaux stratifiés, même peu denses, pour la période du Bas-Empire dans ce secteur confirmerait ici l'enlèvement des couches entre le I^{er} et le III^e siècle apr. J.-C. et non une dégradation ultérieure pendant la période médiévale²². Aux Halles-Châtelet, à 100 m au nord, l'absence quasi complète de vestiges pour la période antique a été observée²³. Seul l'aménagement de terrasses au III^e siècle apr. J.-C. a été mis en évidence. Dans les deux cas, l'absence ou l'indigence des vestiges de la période romaine ont été interprétées comme une désaffectation de ces secteurs. On peut cependant s'interroger sur la désaffectation de quartiers auparavant densément peuplés et extrêmement dynamiques avant la conquête.

Faut-il donc voir dans l'absence de vestiges, un réaménagement massif du secteur par un terrassement du coteau ? Les terres prélevées pourraient-elles avoir servi partiellement à l'exhaussement des berges au milieu du II^e siècle apr. J.-C. sur le site du 80 quai du Châtelet ? L'existence d'une occupation du I^{er} siècle est attestée au moins à la Charpenterie grâce aux caves. Les décaissements ayant supprimé les niveaux d'occupation devaient donc contenir un mobilier du

I^{er} siècle assez abondant. Pourraient-ils correspondre aux remblais rapportés lors de la construction de la berge au II^e siècle apr. J.-C. ?

Une résidence de l'élite aux IX^e-X^e siècles

Les vestiges d'une occupation domestique privilégiée

Aucune occupation comprise entre les III^e et IX^e siècles n'est perceptible dans le sondage, en raison de la destruction au XIII^e siècle des couches correspondantes.

Les structures identifiées pour la fin du haut Moyen Âge sont peu nombreuses mais ont livré un mobilier très abondant et varié, renseignant sur le mode de vie des occupants du lieu, entre le milieu du IX^e siècle et la deuxième moitié du X^e siècle (fig. 7). Trois grandes fosses, correspondant à un probable puits et des latrines, ont livré l'essentiel des éco- et artefacts (F312, F317 et F319). Leur organisation au sein des autres fosses et trous de poteaux identifiés pour la période reste indéterminée en raison de l'étroitesse de la fenêtre d'étude.

Le mode de vie des habitants est caractérisé par une alimentation carnée de grande qualité, par la consommation de nombreux poissons, dont certains d'origine marine comme du carrelet, et par l'utilisation de céramique de très bonne qualité, avec une proportion importante de vases produits hors de l'Orléanais (dont une cruche-aiguière en pâte glaçu-

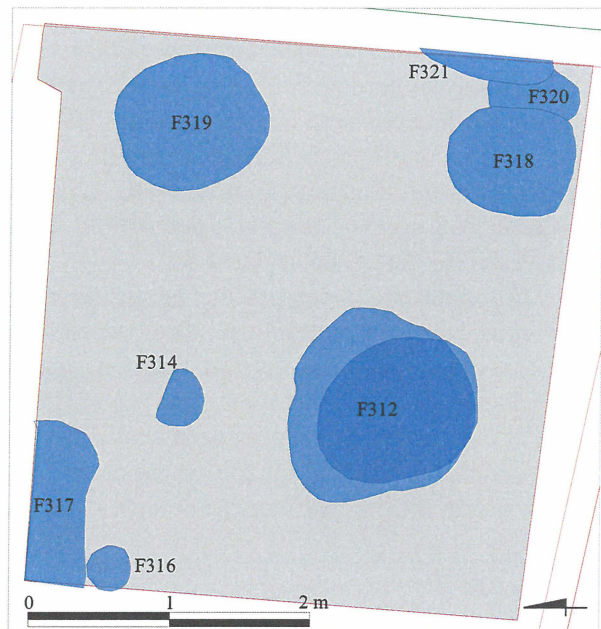
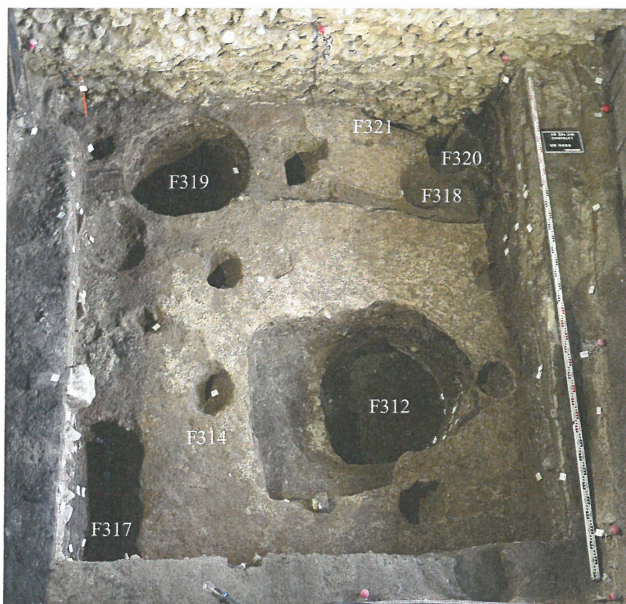


Fig. 7.

21. MASSAT, 2002, p. 126.

22. *Idem*, p. 128.

23. MASSAT, JOSSET, 2002, p. 109.

rée ; fig. 8), par rapport aux autres sites de cette période déjà étudiés à Orléans. Le mode de vie identifié correspond ainsi à celui d'une population privilégiée, que l'on pourrait qualifier d'élite urbaine.

Dans l'environnement archéologique, parmi les sites proches, celui des Halles-Châtelet, à 100 m au nord, a livré très peu de vestiges de cette période²⁴. Il faut cependant mentionner la présence d'un grand fossé, profond de 3,10 m, large de 4 m à l'ouverture et orienté est-ouest. Il semble marquer une délimitation dans l'angle sud-ouest de la ville close, l'enceinte du Bas-Empire étant en effet toujours en élévation à ce moment (fig. 9). Son comblement peut être daté entre les VIII^e et XI^e siècles. Le caractère défensif et ostentatoire de cette limite est avéré. D'après les auteurs du rapport, la partie enclose se situerait au sud de cette limite.

Dans le cadre de l'interprétation des structures fouillées au 80 quai du Châtelet, nous serions tentés de privilégier une des hypothèses formulées pour l'interprétation de ce fossé²⁵. En effet, les auteurs hésitaient à attribuer ce fossé à la clôture de ce qui aurait préfiguré le futur Châtelet car, à l'époque, aucun élément ne permettait d'attester une occupation alto-médiévale à son emplacement. Les vestiges décrits ci-dessus viennent apporter un argument supplémentaire pour rattacher ce fossé à la clôture d'un espace occupé par une élite. Il revêt dans tous les cas une importance déterminante et symbolique dans la structuration de l'espace à la fin du haut Moyen Âge et son empreinte restera visible par la suite jusqu'au XVIII^e siècle. Il sépare en effet pendant tout le second Moyen Âge le quartier commerçant, au nord, des parcelles occupées par les locaux du pouvoir public, au sud²⁶. Il est dès lors envisageable de corréler ce marquage

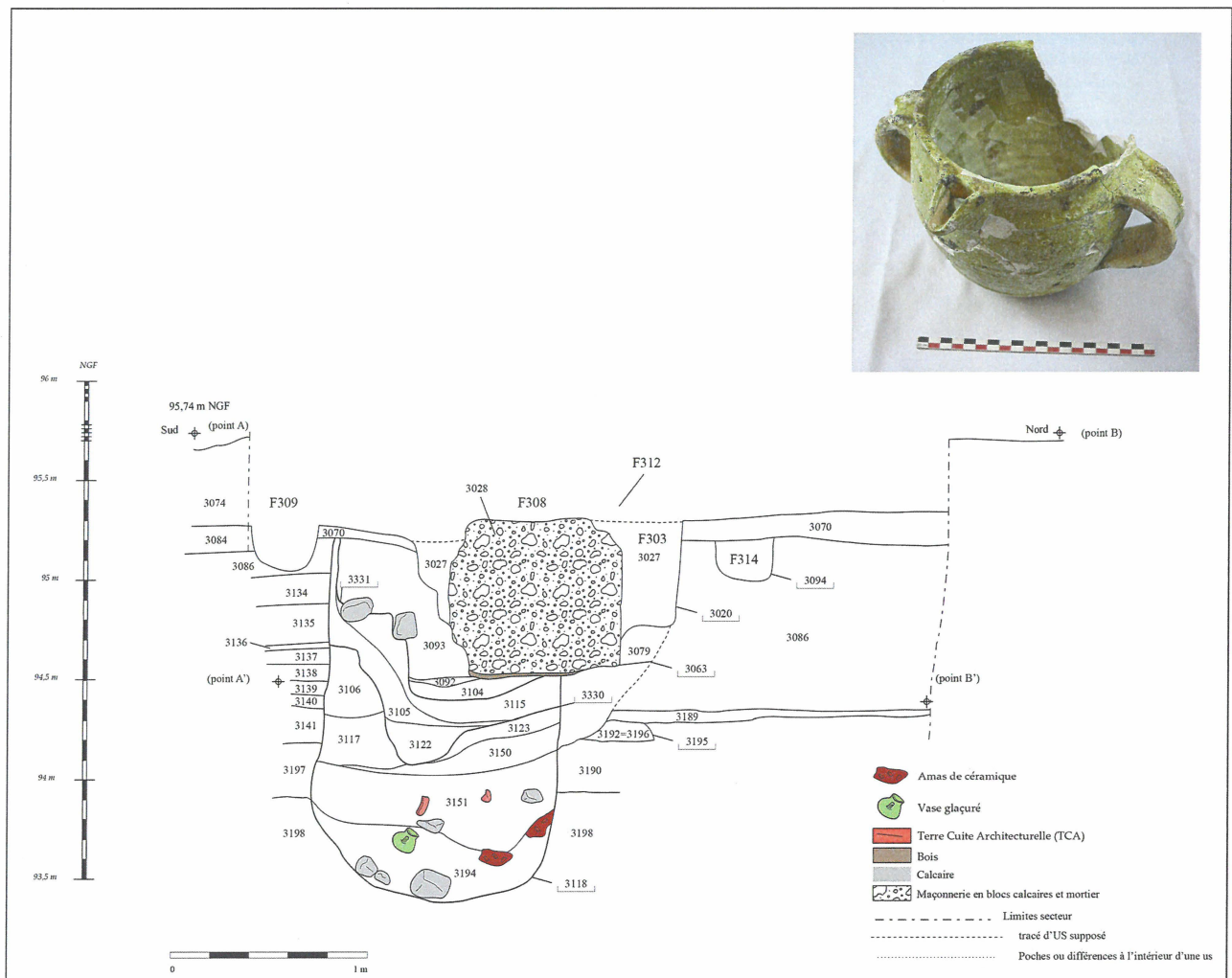


Fig. 8.

24. MASSAT, JOSSET, 2002, p. 86-91.

25. *Idem*, p. 193.

26. PHILIPPE, JESSET, 1999, p. 27.

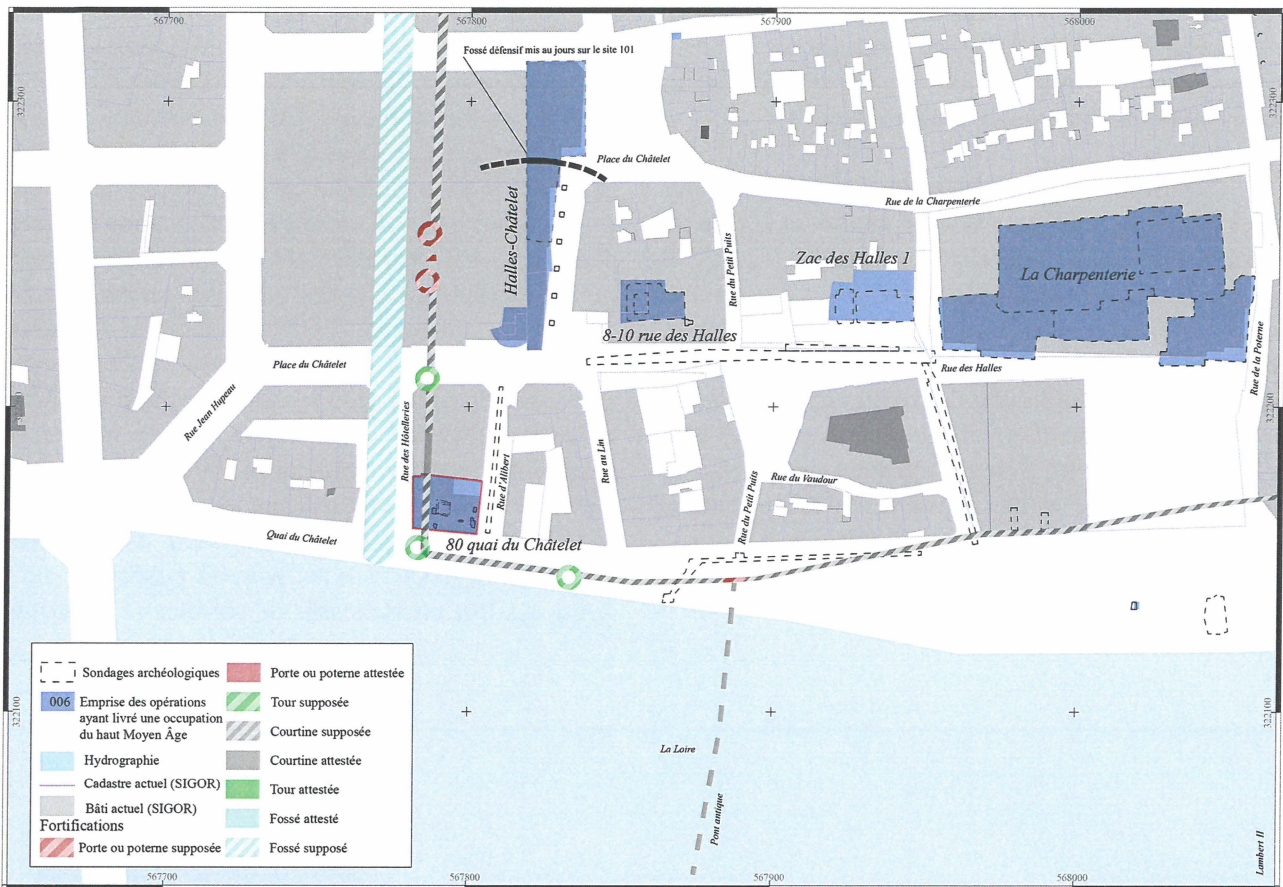


Fig. 9.

militaire et symbolique comme un indice de la manifestation d'une puissance publique²⁷.

Un emplacement stratégique dans un angle de l'enceinte antique

En ce qui concerne la fortification de points forts, l'identification de marqueurs d'une élite dans un des angles de l'enceinte antique n'est pas anodine²⁸. Ceci trouve un parallèle à Tours, Angers, Rouen et Le Mans²⁹. L'installation de la résidence des représentants du pouvoir laïc dans l'angle de l'enceinte permet une réutilisation des structures existantes et du matériau déjà monté. À Tours, ce fait est doublé par une occupation antérieure des lieux par les détenteurs de l'autorité depuis l'Antiquité tardive. Ceci permet de ménager une enclave dans la cité avec un accès réservé et rend la résidence du détenteur du pouvoir visible dès l'approche de la ville.

L'identification des structures témoignant de la présence d'une élite dans un emplacement stratégique

au sein de la ville, selon une configuration similaire à celle que l'on observe à Tours pour la même période, permettrait d'envisager que les occupants du 80 quai du Châtelet aux IX^e-X^e siècles seraient les détenteurs d'une puissance publique. Cet argument peut être associé à la présence d'une limite symbolique de l'espace, décrite plus haut.

Les marqueurs de la vie quotidienne de cette élite ont bien été identifiés mais leur identité ne transparaît pas dans les vestiges mis au jour. Il faut alors se référer au contexte historique de la période pour formuler une hypothèse.

Quels arguments pour la localisation de la résidence royale ?

L'existence d'une *domus* royale à Orléans est mentionnée par Grégoire de Tours en 585 et l'on a supposé depuis qu'elle se situait sur le site de la Charpenterie³⁰.

27. RENOUX, 1994, p. 63.

28. RENOUX, 1996, p. 34.

29. RENOUX, 1994, p. 66 ; GALINIÉ *et al.*, 2014, p. 33 et 70.

30. GUIZOT, 1823, tome I, livre VIII-I ; MASSAT, JOSSET, 2002, p. 192-193.

Pour la période des IX^e-X^e siècles, plusieurs mentions attestent de la venue du roi pour des séjours plus ou moins longs, parfois liés au sacre : Charles le Chauve entre 840 et 862³¹, Hugues Capet à partir de 956, puis son fils Robert II, sacré le 25 décembre 987 à Orléans³². L'attribution du terme *palatium*, dans les actes royaux signés à Orléans par Robert le Pieux, permet de supposer l'existence de séjours répétés du roi dans une résidence particulière et de faire d'Orléans un lieu de pouvoir³³. S'il est certain qu'Orléans est l'une des capitales du pouvoir carolingien puis capétien, il est plus difficile de mettre en évidence les traces des séjours de la haute aristocratie, ce qui est observé par ailleurs sur le territoire français³⁴. Ceci tient au caractère ponctuel des séjours, aux types de matériaux mis en œuvre à cette période, à l'éclatement des distributions des espaces et aux réaménagements postérieurs.

On peut attester que ce secteur est un lieu de résidence appartenant à l'élite. Y voir la présence des détenteurs des charges du plus haut rang peut être contestable en l'état de la documentation. Cependant, les preuves de tels arguments font, la plupart du temps, défaut dans les contextes archéologiques. Par ailleurs, l'identification d'une telle autorité à partir du XIII^e siècle, à cet emplacement, n'est pas un argument mais peut entrer en ligne de compte. En effet, puisque le pouvoir royal utilise ce lieu, notamment comme résidence au XIII^e siècle, avec une stabilité de ce pouvoir depuis le IX^e siècle et des séjours, répétés et parfois prolongés, de la cour attestés par les textes à Orléans, on pourrait ainsi proposer la localisation de cette élite à l'emplacement fouillé. Cette hypothèse tient compte de l'absence d'autres lieux identifiés à Orléans pour cette période et répondant à ces critères. On se baserait donc ici sur la loi de la permanence de la fonction du lieu³⁵. La vague de mutations castrales observées par la suite aux XII^e-XIII^e siècles voit nombre de résidences princières préexistantes reconstruites sur le même emplacement³⁶.

Ces éléments permettent donc de supposer que les vestiges d'une occupation domestique privilégiée,

identifiés au 80 quai du Châtelet, pourraient correspondre aux structures domestiques de la résidence royale carolingienne puis capétienne.

Il faut cependant attendre le XIII^e siècle pour voir l'installation de bâtiments beaucoup plus pérennes, même s'ils ne sont, dans le cas d'Orléans, que très peu perceptibles du point de vue archéologique.

Nous ne pouvons conclure sur la résidence royale supposée à l'emplacement du Châtelet médiéval, sans évoquer la question du pont médiéval et de son lien avec ce dernier. De nombreux auteurs ont déjà largement disserté sur le sujet³⁷. L'antériorité de l'installation de la résidence royale par rapport à la construction du pont, pour le moment attestée au XII^e siècle, ne nous apparaît pas impossible. En l'état des connaissances, certes, rien ne permet de faire remonter la construction du pont médiéval avant le XII^e siècle. Cependant, les recherches en Loire n'ont été que très partielles et leur poursuite apportera certainement un éclairage nouveau sur cette question.

D'autre part, un lien géographique direct entre la résidence et le pont, n'est pas systématique. Nous pouvons prendre ici l'exemple du site du Château de Tours³⁸. Lors des phases alto-médiévales de l'occupation castrale, le pont est situé à 150 m en amont de la résidence. Il n'est déplacé qu'au XI^e siècle à l'angle du château et de l'enceinte antique, alors que l'occupation aristocratique du château est attestée depuis plus de deux siècles.

Reconstruction médiévale du Châtelet et occupation jusqu'au XVIII^e siècle

Origines et traces

Le premier texte permettant de localiser le Châtelet à son emplacement médiéval est une charte de 1178, concernant les abus de pouvoir exercés par les portiers et les geôliers du Châtelet d'Orléans "à la tête de pont" contre les charretiers menant du foin par celui-ci³⁹. Au XIII^e siècle, les *Tarifs* citent en 1296 le Châtelet à trois reprises comme le lieu où est ramenée la recette collectée aux portes tous les samedis⁴⁰.

31. DEBAL, 1998, p. 60.

32. *Idem*, p. 67.

33. COLLECTIF, 1987, p. 31 ; RENOUX, 1996, p. 19.

34. RENOUX, 1996, p. 17.

35. GALINIÉ *et al.*, 2014, p. 70.

36. RENOUX, 1994, p. 72.

37. COLLIN, 1895 ; PETIT, 1993 ; D. Carron dans GUIOT, 2011.

38. GALINIÉ *et al.*, 2014.

39. COLLIN, 1895, p. 389.

40. PERSEVAL-PONS, 2007, p. 29.

Les vestiges identifiés lors de l'opération de fouille témoignent de travaux de grande ampleur avec le décaissement du terrain pour permettre la mise place de salles basses, semi-enterrées dont la fonction de cellier est attestée par le mobilier découvert (fig. 10). Le creusement ne peut être daté précisément puisque cette action a détruit toutes les couches stratigraphiques immédiatement antérieures. Néanmoins, l'installation d'un pilier de soutènement pour un plafond ou une voûte ne semble pas avoir été effectuée avant le XIII^e siècle. Archéologiquement, le Châtelet médiéval n'est donc pas attesté en l'état actuel des connaissances avant le XIII^e siècle. Les premiers niveaux d'occupation du cellier ont livré très peu de mobilier. Celui-ci est daté des XIII^e-XIV^e siècles.

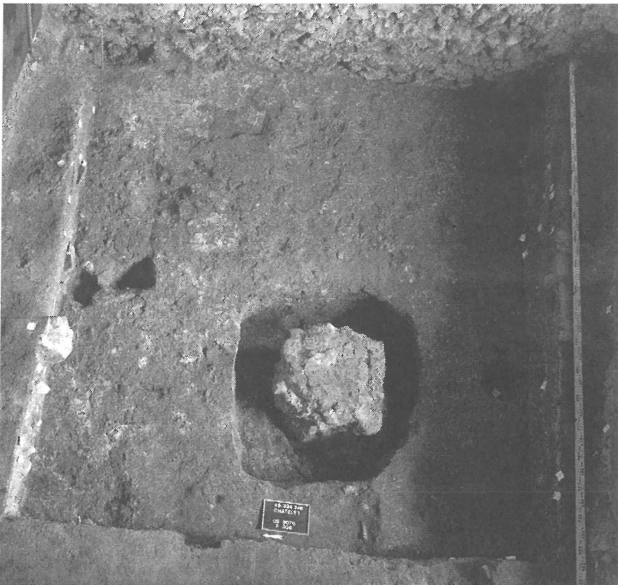


Fig. 10.

Restitution des espaces : sources et limites

Ce palais n'ayant pas été la résidence favorite des rois et des ducs, ceci explique la connaissance très partielle que nous en avons, tant sur le plan architectural que sur son organisation interne. En effet, les sources archéologiques sont très limitées et les sources historiques directes ont été étudiées de manière très disparate. Les comptes et chartes concernant les ouvrages exécutés sur le Châtelet sont partiellement conservés aux archives départementales du Loiret⁴¹. Ils ont été incomplètement transcrits et étudiés⁴². Certaines de ces sources ont disparu aujourd'hui, mais avaient été consultées par plusieurs érudits du XIX^e siècle,

en particulier L. Jarry⁴³. Le seul témoignage direct est celui de François Le Maire en 1648⁴⁴. Les plans et figurations anciennes ne sont pas antérieurs au XVI^e siècle et ne sont pas à une échelle suffisamment grande pour évoquer la distribution intérieure des bâtiments⁴⁵.

Enfin, la compilation des archives concernant la destruction du pont des Tourelles et la construction du quai du Châtelet, à la charnière entre le XVIII^e et le XIX^e siècle, viennent compléter les sources à notre disposition.

L'ensemble de cette documentation permet de concevoir l'organisation générale de la résidence à partir du XIII^e siècle et son évolution au cours des siècles (fig. 11). Il y transparait que seule la partie sud de la cour le Roy est restée dans le domaine ducal jusqu'à la fin du XVIII^e siècle (fig. 17). La partie nord, dévolue à la fois aux services du pouvoir (prisons, recette du domaine) et aux communs de la résidence (cuisine, étables et jardin), fut dès le XVI^e s. modifiée et destinée à des habitations privées.

La parcelle fouillée se situe dans le pôle noble demeuré propriété ducal jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.

La distribution des espaces du Châtelet au Moyen Âge (fig. 11)

En l'absence des élévations et de plans contemporains de l'utilisation médiévale du Châtelet, il est peu aisé de comprendre l'organisation fonctionnelle des espaces. On peut cependant percevoir les éléments de base des ensembles palatiaux des XIV^e-XV^e siècles que sont la grande salle, la résidence et la chapelle⁴⁶. Ici, les éléments sont organisés de manière compacte avec les annexes fonctionnelles formant une cour fermée avec un accès au nord. Au sud, au long de la Loire, toutes les sources permettent de localiser la grande salle, bordée à l'ouest par la résidence munie d'une chapelle privée. À l'est, il est plus difficile de restituer la fonction des espaces, ceux-ci n'ayant pas fait l'objet de descriptions. On peut peut-être en déduire qu'il s'agissait d'espaces fonctionnels destinés à la domesticité et qui n'avaient donc pas lieu de figurer dans ces dernières.

L'un des celliers, appréhendé lors de la fouille, se présente sous la forme d'une salle basse semi-enterrée, sous la résidence à proprement parler. Il est

41. Arch. dép. Loiret, Série A : A2143- A2146.

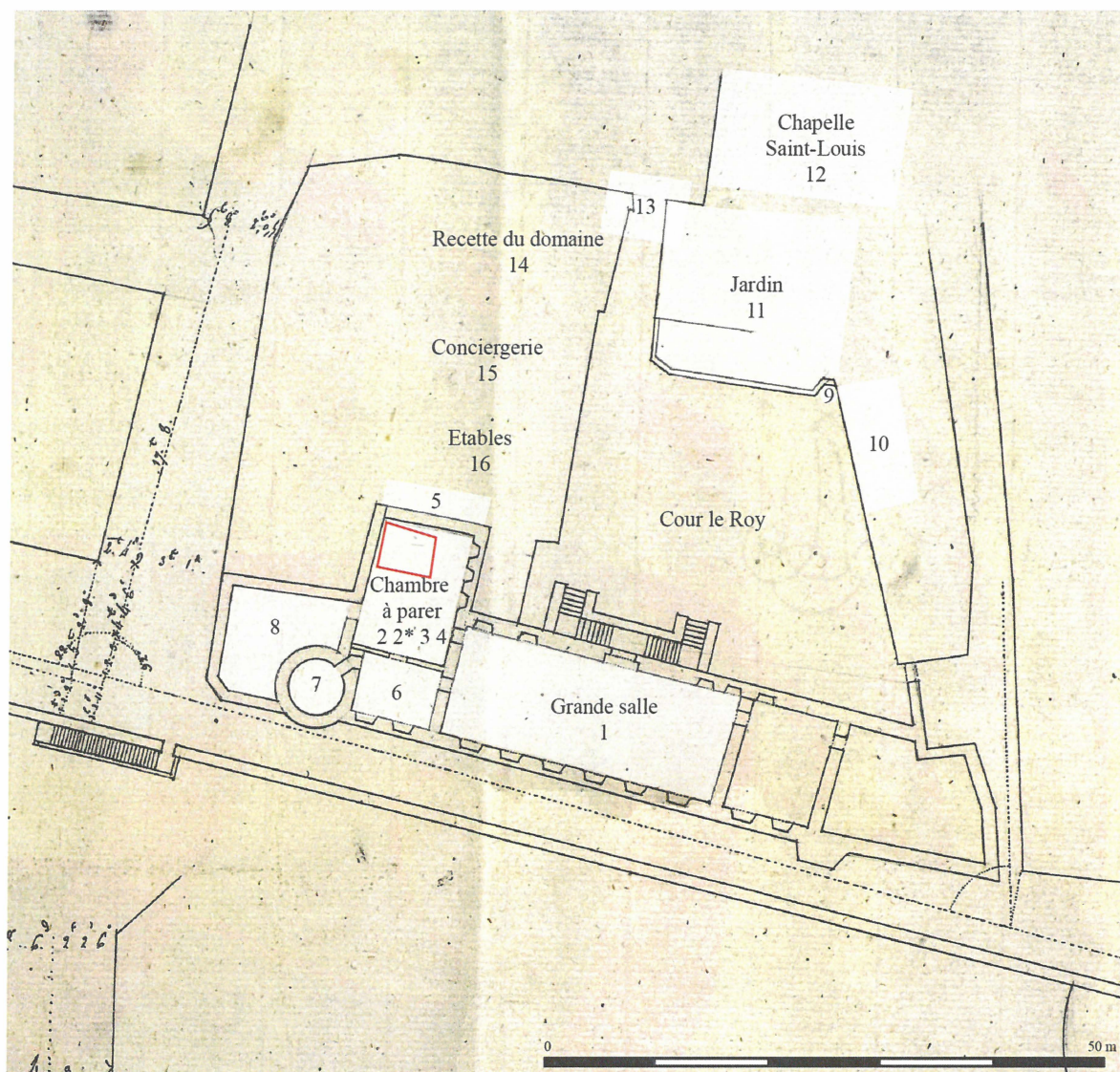
42. Pour l'année 1407, voir ALIX, 2002, p. 2, 37-39 ; pour les années 1410-1459 voir GONZALEZ, 1994.

43. JARRY, 1873 ; voir mentions dans JESSET, 2014, p. 31.

44. LE MAIRE, 1648.

45. Médiathèque d'Orléans, ICO G 0139, Res ZH12, Res ZH34, (disponibles en ligne sur <http://aurelia.orleans.fr/>) ; Musée historique et archéologique de l'Orléanais, a6924.

46. MESQUI, 1996, p. 54.



Emprise de fouille

Plan d'alignement de la fin du XVIII^e s./début du XIX^e s. (1783-1804), ADL 1Fi749).

- 1 Grande salle, mention en 1407, 1429-1431, 1439, 1597
- 2 Chambre à parer, mention en 1407 et 1429
- 2* Chambre de la duchesse au second étage, mention en 1443
- 3 Chambre aux Orties, mention en 1407, 1425
- 4 Chambre à la Tapisserie, mention en 1425
- 5 Chapelle Saint-Vincent, 1er étage, mention en 1407, 1425, 1435 et 1451
- 6 Chambre de retrait et chambre aisée, mention en 1407, 1431, 1448 et 1451, transformée en librairie en 1455
- 7 Tour du bord de l'eau, mention en 1434 et 1448 comme Chambre des Comptes au second étage
- 8 Chambre et garde-robe, mention en 1438, maison vendue en 1543
- 9 Puits
- 10 Petite cuisine, mention en 1406, occupé par un privé avant 1728
- 11 Jardin
- 12 Chapelle Saint-Louis, mention en 1176, démolie 1758
- 13 Portail d'entrée, construit en 1026 (?), mention en 1429, démoli en 1732
- 14 Recette du domaine, occupé par un privé en 1638
- 15 Prisons/Conciergerie, mention en 1360 et 1406, détruites en 1573, puis transférées hors du Châtelet, parcelles occupées par la suite par des privés.
- 16 Etables, mention en 1407 et 1451

Fig. 11.

situé à proximité de la grande salle et permet d'envisager la localisation des cuisines dans un périmètre proche. Cette configuration est tout à fait conforme à ce qui est observé dans les palais de cette période⁴⁷.

Les chapelles :

Il existe plusieurs chapelles associées au Châtelet. Leur changement de vocable au cours du temps a entraîné de nombreuses confusions quant à leur localisation et à leur fonction⁴⁸.

La chapelle Saint-Louis est indiquée sur les plans du XVIII^e siècle au nord du Châtelet, à l'est du portail d'entrée. D'abord dédiée à Saint-Étienne, c'est une chapelle royale. Elle est donnée par Louis VII à l'abbaye de Saint-Euverte en 1176. Elle est démolie en 1758⁴⁹.

Une autre chapelle est mentionnée sous le vocable de Saint-Vincent. Elle est désignée par L. Jarry comme la chapelle particulière du duc et donc, en toute logique, se trouvait à proximité de la chambre à parer⁵⁰, à l'ouest du Châtelet. L. Jarry la localise sur le passage entre la cour le Roy et la rue des Hôteleries, à l'extrémité du portail du pont⁵¹. Cette localisation est confirmée par une quittance de 1407⁵² concernant des travaux de maçonnerie et de charpenterie. Cette quittance mentionne clairement la chapelle privée du duc à laquelle on peut accéder par un escalier au-dessus des étables. On y parvenait par une petite galerie qui longeait la chambre à parer du duc⁵³.

Le portail d'entrée :

Le portail d'entrée se situe au nord de la cour le Roy. Il est couvert d'une tour carrée massive⁵⁴. Ce portail est mentionné dans un devis de réparation de 1429⁵⁵. Le Maire indique qu'il aurait été construit sous le roi Robert autour de 1026 et qu'il abritait les activités des baillis et de leurs lieutenants⁵⁶. Il est re-

construit en 1732. Le piédroit oriental en est encore conservé aujourd'hui rue d'Allibert.

Le domaine administratif :

Cette partie du Châtelet contenait, d'après L. Jarry, l'hôtel de la recette du domaine et les prisons. Ceci est confirmé par les archives pour le début du XV^e siècle⁵⁷. Les prisons, mentionnées dès 1360, font l'objet de réparations en 1406. Elles seront déplacées, à la suite de leur destruction par un incendie en 1573, au nord et à l'extérieur du Châtelet, à proximité de la prévôté⁵⁸.

Ce secteur auparavant dédié au domaine administratif et judiciaire est ensuite occupé par des personnes privées, qui occupent alors des bâtiments assez exiguës, si l'on en croit les demandes d'agrandissement faites en 1638⁵⁹.

Les "étables" (écuries) :

Celles-ci sont mentionnées dans les archives à plusieurs reprises, notamment en 1407⁶⁰ (voir ci-dessus) et en 1451⁶¹. Elles sont localisées à l'ouest entre les prisons et la chambre à parer.

La petite cuisine :

Dès 1406, des travaux de charpenterie sont mentionnés dans la petite cuisine⁶², située à l'est de la cour le Roy⁶³. Sa description, certes tardive, nous est parvenue grâce aux contrats de vente effectués au début du XIX^e siècle, en 1805⁶⁴ et en 1835⁶⁵. Ce bâtiment n'était déjà plus rattaché au fonctionnement du Châtelet au début du XVIII^e siècle. Il est aujourd'hui encore en élévation et ses caractéristiques extérieures ne permettent pas de prouver une origine médiévale (fig. 12). Un puits se situe à proximité, entre ce bâtiment et ce qui était l'ancien jardin du Châtelet. Son tracé est encore conservé dans le sol actuel.

47. SALAMAGNE, 2012, p. 182.

48. PHILIPPE, JESSET, 1999, p. 27.

49. *Ibid.*

50. MESQUI, 1996, p. 61.

51. JARRY, 1873, p. 9 ; PHILIPPE, JESSET 1999 : p. 27.

52. Arch. dép. Loiret, 6 J 22, pièce 65 (2 Mi 1117).

53. *Ibid.*

54. JARRY, 1873, p. 10 ; PHILIPPE, JESSET, 1999 : p. 14.

55. Arch. dép. Loiret, A2143, 08/08/1429.

56. LE MAIRE, 1648.

57. PHILIPPE, JESSET, 1999 : p. 15.

58. *Idem*, p. 39.

59. Archives nationales, R4* 309, 20 et 2 06 1638 ; PHILIPPE, JESSET, 1999, p. 37.

60. Arch. dép. Loiret, 6 J 22, pièce 65 (2 Mi 1117).

61. JARRY, 1873

62. Arch. dép. Loiret, A 2146, 1406.

63. PHILIPPE, JESSET, 1999, p. 13.

64. Arch. dép. Loiret, 3 E 10598.

65. Arch. dép. Loiret, 3 E 42024.

Le terme de petite cuisine interroge ici. Il suggère que le Châtelet était probablement pourvu de plusieurs pièces de ce type. Vu la localisation du cellier fouillé lors de cette opération et les mentions de travaux de 1407, il est possible qu'une autre cuisine soit trouvée à l'ouest, plus près de la grande salle.



Fig. 12.

La grande salle :

La salle est le pôle public, le lieu des réunions et des grands festins⁶⁶. Elle est très bien localisée ici par les différentes sources. Il s'agit d'une grande pièce dont la façade sud donne directement sur la Loire. Elle est surélevée par rapport au niveau de la cour. Tous les plans figurent un perron à double rampe. Ses dimensions sont mentionnées par Le Maire : 15 toises de long pour une largeur de 5 toises, soit environ 29 x 9,70 m. Sa façade sur la Loire est toujours figurée sur les vues anciennes avec de grandes fenêtres à meneaux, parfois sous la forme de baies surmontées d'un arc (fig. 13).

Sa décoration intérieure pour le début du xv^e siècle est mentionnée dans une quittance de 1407⁶⁷. Le plafond (ou une voûte) est recouvert de lambris.

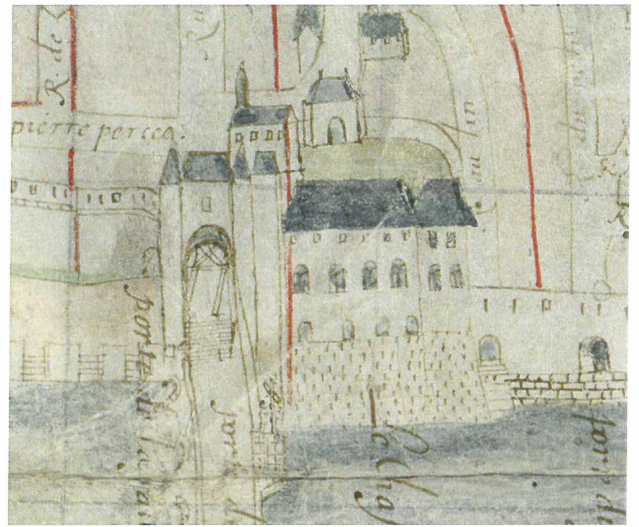


Fig. 13.

Des travaux sont effectués en 1439⁶⁸, pour la venue du Roi et la tenue des États : ils concernent notamment le sol dont il a fallu « *estayer les poultries et planchers de dessoubz* »⁶⁹. Il semble que le couvrement de cette salle, toujours lambrissé, ait été rénové au milieu du xvi^e siècle⁷⁰.

La date de construction du xiii^e siècle du cellier identifié lors de cette opération, permet d'envisager des rapprochements avec le château de Châteauneuf-sur-Loire (Loiret), lui aussi résidence royale au Moyen Âge. Une étude récente a montré la conservation jusqu'à aujourd'hui d'éléments de charpente (datations dendrochronologiques de 1292-1293) et du plafond du cellier sous-jacent à la grande salle⁷¹. Cette grande salle était surélevée par rapport au niveau du sol car elle reposait sur un rez-de-chaussée à vocation probablement domestique (fig. 14). La façade ouest extérieure de cette grande salle, montre une configuration qui rappelle celle des représentations anciennes du Châtelet. Deux niveaux de baies sont présents à Châteauneuf. Celui du bas présente des petites ouvertures ou jours quadrangulaires qui servent à l'éclairage du rez-de-chaussée semi-enterré. Au second niveau, il s'agit de croisées à doubles traverses surmontées d'un arc de décharge.

Les chambres :

Plusieurs chambres sont mentionnées dans les sources. Elles ont des fonctions différentes mais sont toutes situées dans la partie ouest du Châtelet (fig. 11).

66. RENOUX, 1996, p. 24.

67. Arch. dép. Loiret, 6 J 22, pièce 65 (2 Mi 1117).

68. Arch. dép. Loiret, A2144, 10 déc. 1439.

69. GONZALEZ, 1994.

70. LE MAIRE, 1648.

71. TOURNADRE, 2010.

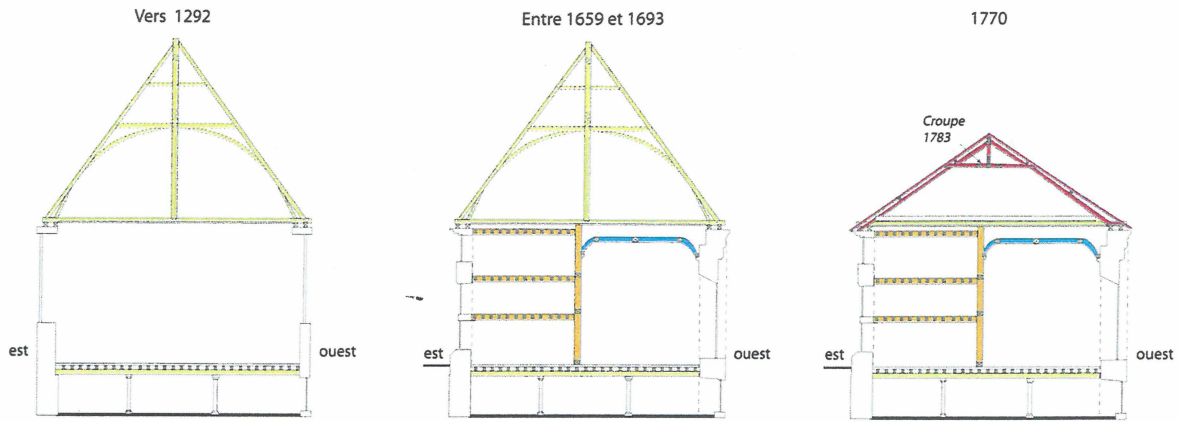


Fig. 5 - Châteauneuf-sur-Loire, château, coupe transversale : évolution de la charpente et des planchers d'après les analyses dendrochronologiques (dessin C. Perrault, C.E.D.R.E.).

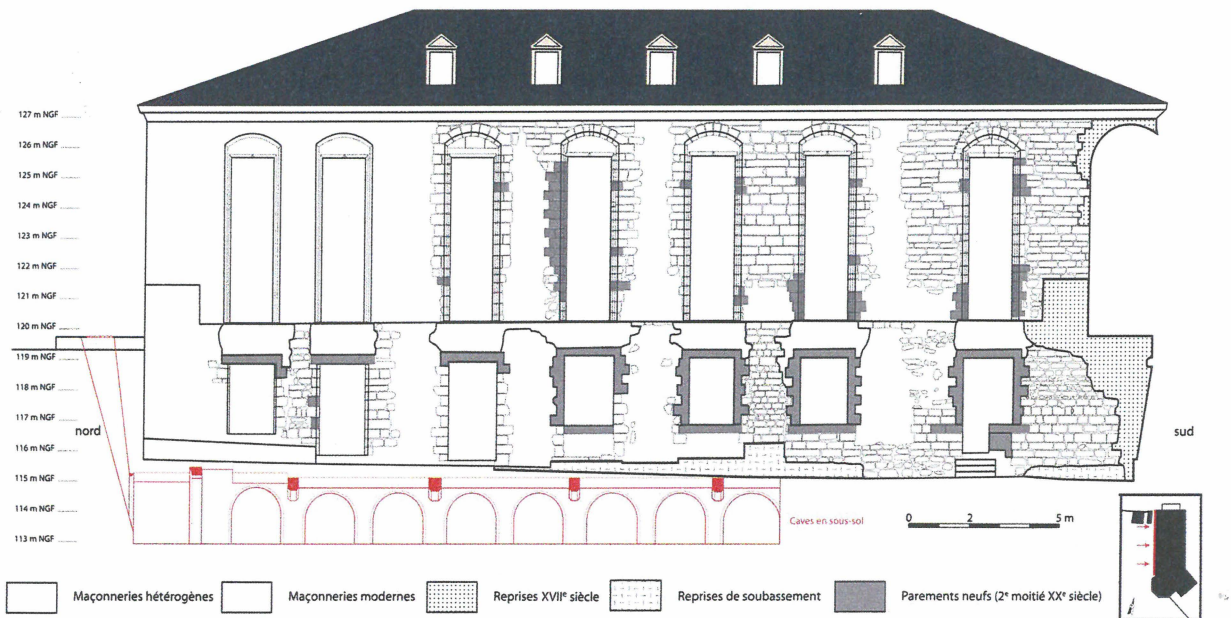


Fig. 6 - Châteauneuf-sur-Loire, château, relevé analytique de la face ouest (relevé et dessin F. Tournadre, Cabinet Arcade).

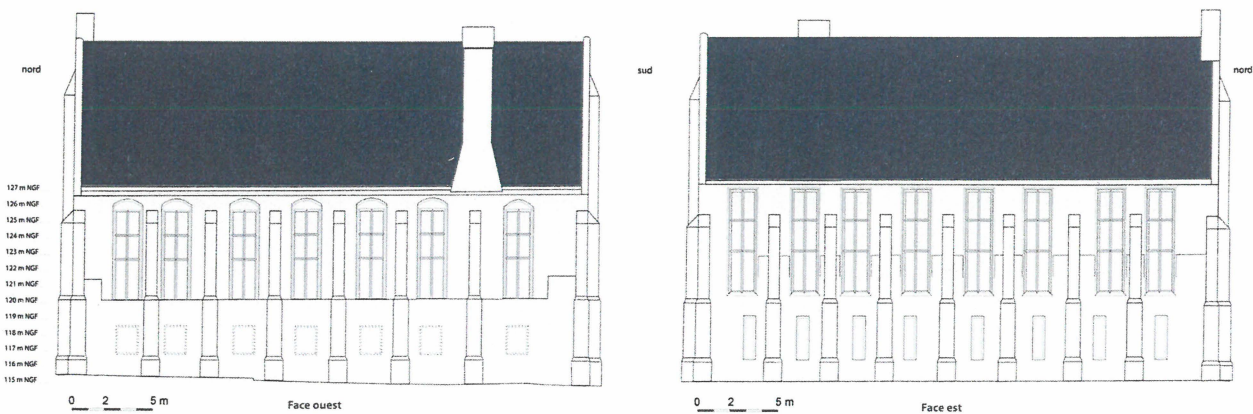


Fig. 14. Châteauneuf-sur-Loire, château, hypothèse de restitution des faces ouest et est : état de la fin XIII^e siècle (dessin F. Tournadre, Cabinet Arcade).

La salle est le centre de la résidence et le lieu de la vie commune. Mais, dans les résidences importantes, une grande chambre peut aussi exister, à mi-chemin entre la salle et la chambre privée⁷². Cette pièce semble pré-

sente au Châtelet. Elle est appelée “chambre a parer” et se situe immédiatement à l’ouest de la grande salle, au-dessus de l’emprise de fouille. Le terme de “chambre a parer” apparaît dans un devis effectué en 1429⁷³

72. MEIRION-JONES, 2012, p. 198.

73. Arch. dép. Loiret, Série A 2143, 1429.

à l'occasion du recensement des réparations à effectuer après le siège d'Orléans⁷⁴. Sa position surélevée par rapport au sol de la cour est confirmée par la présente fouille du cellier semi-enterré sous-jacent.

Le devenir de cet espace semble affecté par plusieurs modifications. Il semble que de nouvelles chambres soient créées dans cette partie en 1436⁷⁵. D'autres chambres sont mentionnées. La chambre des Orties l'est dès 1407, lors de travaux de rénovation des lambris⁷⁶. Elle semble repeinte en 1425, toujours avec les emblèmes du duc, sur ordre de Charles d'Orléans⁷⁷. Il est aussi, la même année, fait mention de la Chambre de la Tapisserie⁷⁸.

La chambre est généralement associée à une chambre de retrait⁷⁹. Le retrait désigne généralement une pièce retirée à fonction hygiénique. Elle est mentionnée à plusieurs reprises et est associée à la chambre aisée, terme qui désigne les latrines⁸⁰. Les mentions de chambre de retrait et de chambre aisée apparaissent notamment en 1431⁸¹, en 1448, et montrent toutes une localisation du côté du fleuve, à proximité de la tour "du bord de l'eau"⁸². La chambre de retrait sera transformée en librairie en 1455⁸³.

Quant à la tour circulaire, son origine antique est proposée par L. Jarry⁸⁴. Le géo-référencement des plans de la fin du XVIII^e s et du début du XIX^e s., associé à la localisation de la courtine antique fouillée aux nos 3-5 place du Châtelet et localisée par les sondages géotechniques, confirme cette hypothèse. D'après les mentions consignées dans les archives départementales consultées au XIX^e siècle, en 1434 les documents relatifs à la Chambre des Comptes sont ramenés dans le Châtelet, au second étage de la tour. Les travaux de menuiserie sont terminés en 1448⁸⁵.

Dans le prolongement de ces espaces privés à l'ouest, se pose la question de l'appartenance ou non au Châtelet de la tour orientale de la porte du pont mé-

diéval. Plusieurs archives du XV^e siècle permettent de déduire que cet espace appartient au Châtelet ducal⁸⁶. L. Jarry mentionne une chambre neuve ouvrant sur le portail du pont. La présence d'une garde-robe permet de supposer qu'il s'agit peut-être de chambres⁸⁷. Cet espace ne semble cependant par avoir été occupé par les résidents du Châtelet au-delà du milieu du XVI^e siècle. Il s'avère qu'en 1543 seul le rez-de-chaussée ne faisait pas partie du domaine de la couronne⁸⁸. Le premier étage et le grenier appartenaient, eux, au duc. Les cénacles (chambres hautes) s'étendaient alors jusqu'au-dessus de la porte. L'entretien était alors à la charge du duc qui semble avoir laissé le bâtiment se dégrader au point que la toiture n'était alors plus étanche. Suite à une plainte de la résidente du rez-de-chaussée, le domaine ducal décide alors de lui vendre les étages de la maison. Celle-ci reste cependant redevable du cens auprès du duc.

Le(s) cellier(s) :

Les réserves, dont les celliers, sont souvent placées au rez-de-chaussée de la salle, à côté des cuisines. La proximité de ces pièces avec les lieux où l'on mange était nécessaire. La fraîcheur et la semi-obscurité étaient indispensables à la conservation des vins, donc la localisation au niveau inférieur du corps de logis s'imposait⁸⁹. La fonction des celliers est de permettre un stockage à plus ou moins long terme de produits alimentaires et de boissons⁹⁰. Ici, ils ne sont cités dans aucune archive. Lors de l'opération de fouille, la resserre de produits laitiers et de vin a été identifiée grâce aux restes de céramiques spécifiques retrouvés dans les couches d'occupation des phases des XIII^e-XIV^e et XV^e-XVI^e siècles. Néanmoins, d'autres denrées devaient être conservées dans des pots beaucoup moins caractéristiques, sans oublier les contenants en matière périssable qui ne laissent aucune trace dans un tel contexte sédimentaire⁹¹.

74. GONZALEZ, 1994.

75. Arch. dép. Loiret, Série A 2143, 18/09/1436.

76. Arch. dép. Loiret, 6 J 22, pièce 65 (2 Mi 1117).

77. PERSEVAL-PONS, 2007, p. 35.

78. JARRY, 1873, p. 9.

79. MESQUI, 1996, p. 64.

80. SALAMAGNE, 2012, p. 190-192.

81. Arch. dép. Loiret, A2143 ou 2144, 1431.

82. GONZALEZ, 1994 ; JARRY, 1873.

83. JARRY, 1873.

84. *Idem*, p. 13.

85. *Idem*, p. 13-14.

86. Voir ci-dessus et JARRY, 1873, p. 9.

87. GONZALEZ, 1994.

88. Arch. dép. Loiret, 2 S 68

89. SALAMAGNE, 2014, p. 152.

90. ALEXANDRE-BIDON, 2005, p. 127.

91. *Idem*, p. 133.

L'accès au cellier pose ici des questions à la fois pour l'approvisionnement depuis la cour du Châtelet et pour le service qui impose une communication avec les offices. Pour l'approvisionnement, il est nécessaire qu'un accès large soit construit afin de faciliter la descente de lourds tonneaux, attachés par des cordages à des gonds. Ces accès prennent la forme d'escaliers ou de rampes, parfois même aménagés dans le corps de l'escalier de la grande salle⁹². C'est peut-être le cas ici car le perron à double rampe permet de ménager en dessous un passage qui donnerait alors directement sous la grande salle.

Le cellier identifié lors de la fouille n'est certainement pas le seul espace de stockage du Châtelet. La découverte d'une embrasure de porte, lors du diagnostic, à une altitude inférieure à celle du sol de la salle fouillée lors de l'opération (fig. 15), suggère qu'à l'est de l'emprise de fouille se développait un autre espace semi-enterré⁹³. Ce dernier était probablement aussi en connexion avec une autre salle basse, située sous la grande salle, et à laquelle on pouvait peut-être accéder par le niveau inférieur du perron donnant sur la cour le Roy. Il faut enfin mentionner une cave située, elle, sous la petite cuisine, dans les communs à l'est de la cour et encore conservée aujourd'hui.

Le couvrement de ces celliers reste une question non résolue. On en connaît, pour cette période, différents types. Nous reprendrons ici, en premier lieu, l'exemple de Châteauneuf-sur-Loire⁹⁴ (fig. 16). Le rez-de-chaussée est couvert d'un plancher porté par des poutres maîtresses, elles-mêmes soutenues par des colonnes en pierre avec base et chapiteau moulurés. Ce type de couvrement pour les salles basses excavées est, par ailleurs, connu dans la région et à Orléans dans plusieurs maisons du XIII^e siècle⁹⁵. D'autres types de couvrement, cette fois-ci en pierre, sont connus pour cette période à Orléans, à savoir les voûtes en berceau plein cintre ou surbaissées, les voûtes d'arêtes et les voûtes d'ogives. Ces dernières nécessitent souvent la présence de supports, dont des piliers engagés tels que celui découvert lors du diagnostic préalable à cette opération⁹⁶.

Ce tour d'horizon ne permet pas de trancher quant au couvrement du cellier mis en évidence lors de l'opération. Il est juste possible d'exclure le voû-

tement en berceau qui s'accorde mal avec la présence d'un pilier central.



Fig. 15.

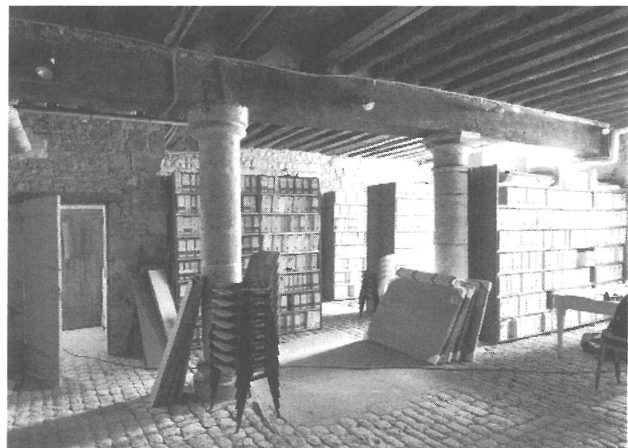


Fig. 16.

La destruction du Châtelet

L'analyse des sources permet de restituer une chronologie, certes partielle, de l'occupation du Châtelet, de son entretien et de son démembrement dès le XVI^e siècle, avec la vente progressive d'espaces périphériques au nord de la cour Le Roy (fig. 17).

92. SALAMAGNE, 2014, p. 160-161, fig. 12.

93. JESSET, 2014, p. 50.

94. TOURNADRE, 2010.

95. ALIX, 2008, p. 130.

96. JESSET, 2014, p. 50.

Ceci tient en grande part au fait que les ducs et les rois n'y résidaient que très rarement, préférant les résidences plus confortables de l'hôtel Groslot, du couvent des Carmes ou des châteaux de Châteauneuf et de Montargis. La Révolution scelle définitivement le sort du Châtelet. Après l'exécution du duc, le palais est vendu par adjudication en 1796⁹⁷. Cette vente contient dans le contrat une obligation de démolir la bâtisse, afin de mener à bien le projet de l'ouverture d'une rue entre les marchés, au nord, et le nouveau quai du Châtelet, au sud, édifié entre 1780 et 1785⁹⁸.

Lors de l'opération de fouille, la destruction du bâtiment a été bien perceptible. À de fines couches de remblais contenant des matériaux de construction succède un remblaiement massif sur près de 1,50 m. Au paravant, les pierres taillées constituant l'élévation du pilier du cellier ont été récupérées. Le mobilier découvert dans ces niveaux est caractéristique du XVIII^e siècle. La chronologie des événements qui affectent le Châtelet à partir de 1796 peut être restituée assez finement, grâce aux archives.

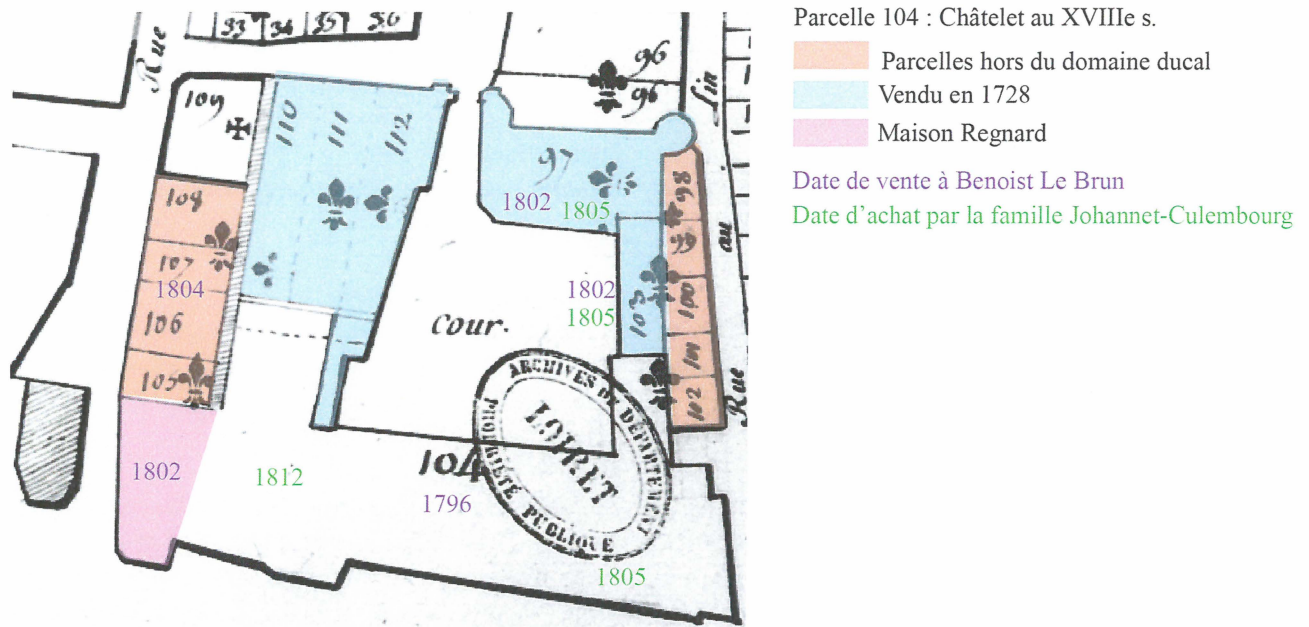


Fig. 17.

Date	Intitulé	Référence archives
9 août 1796	Contrat de vente du Châtelet à l'architecte B. Lebrun	Arch. dép. Loiret 2 S 68
23 mai 1801	La démolition du Châtelet est déjà avancée (problème de la "maison Regnard")	Arch. dép. Loiret 2 S 68
11 août 1801	La façade du Châtelet sur la Loire s'effondre en partie	
18 octobre 1801	Le citoyen Regnard accepte la démolition de sa maison	
7 juin 1802	Le citoyen Regnard doit quitter sa maison le 25 juin 1802	
22 septembre 1802	Rachat par l'architecte Lebrun à la famille Girard-Desroches des parcelles au nord et à l'est de la cour Le Roy (Perdoux 97 et 103, 104p)	Arch. dép. Loiret 3 E 7079
5 octobre 1802	Rachat de la maison Regnard par l'architecte Lebrun	Arch. dép. Loiret 3 E 7079
14 octobre 1805	Les parcelles au nord-est de l'ancienne cour le Roy sont revendues par Lebrun à la famille Johannet-Culembourg	Arch. dép. Loiret 3 E 10598
1808	Les parcelles au nord-ouest de la cour le Roy sont revendues par la famille Girard Desroches à plusieurs particuliers (Perdoux 110 à 112)	
15 octobre 1812	Les parcelles longeant la rue des Hôtelleries et la partie sud-est de l'ancien Châtelet sont vendues par Lebrun à la famille Johannet-Culembourg (Perdoux 105 à 108, 104p)	Arch. dép. Loiret 3 E 10618

97. Arch. dép. Loiret, 2 S 68.

98. PHILIPPE, JESSET, 1999 : p. 50.

Le bâtiment actuel dans lequel l'opération de fouille a été menée est donc postérieure au 15 octobre 1812. Il est décrit en détail dans un document de 1835, relatif à la vente des propriétés des Johannet-Culembourg à la suite de leur faillite⁹⁹. Les pavés et la cloison identifiés lors de l'opération correspondent à

l'entrée de la maison : « La deuxième arcade sert d'entrée à la maison ; elle est fermée d'une porte cochère donnant sous un portail pavé où se trouve l'escalier à rampe de fer qui conduit aux étages supérieurs et une porte de sortie sur la cour [...] »

BIBLIOGRAPHIE

- ALEXANDRE-BIDON (Danièle), 2005
Une archéologie du goût : céramique et consommation, Paris, Picard (coll. "Espaces médiévaux").
- ALIX (Clément), 2002
L'habitat à Orléans à la fin du Moyen Âge, Mémoire de DEA, civilisation de la Renaissance, mention histoire de l'architecture médiévale, sous la direction d'A. Salamagne (Tours, Université F. Rabelais).
- ALIX (Clément), 2008
"L'habitat d'Orléans du XII^e siècle au début du XV^e siècle ; état de la recherche : étude des élévations et apports de l'observation des caves", *Revue archéologique du Loiret*, n° 32, p. 123-147.
- AYALA (Grégoire), 2013
Lyon, Saint-Georges : archéologie, environnement et histoire d'un espace fluvial en bord de Saône, Paris, Éd. de la Maison des Sciences de l'Homme (coll. "DAF - Documents d'Archéologie Française, n° 106").
- CASTANET (Cyril), 2003
Le val d'Orléans : dynamique fluviale tardiglaciaire et holocène entre les facteurs géodynamiques et anthropiques, BRGM/RP-52552-FR [en ligne], Orléans, BRGM [lien valide au 22 avril 2015]. URL : <http://infoterre.brgm.fr/rapports/RP-52552-FR.pdf>.
- CHARAMOND (Corinne), 2009
"Un quai gaulois sur la Marne, à Chelles", *Institut national de recherches archéologiques préventives* [en ligne] : URL : <http://www.inrap.fr/archeologie-preventive/Actualites/Actualites-des-decouvertes/p-1073-Un-quai-gaulois-sur-la-Marne-a-Chelles.htm> [lien valide au 22 avril 2015].
- COLLECTIF, 1987
1987-1987, *Orléans, les premiers Capétiens*, Catalogue de l'exposition, Paris, IBM-FRANCE.
- COLLIN (Alexandre), 1895
Le Pont des Tourelles à Orléans (1120-1760). Étude sur les ponts au Moyen Âge [en ligne], Orléans, H. Herluison, URL : <http://gallicalabs.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k376667h/f413.zoom>, [lien valide au 27 avril 2015].
- DEBAL (Jacques), 1998
Orléans : une ville, une histoire. Tome I, Orléans, X-Nova.
- DUPONT (Pascale), 1996
"Orléans. Interventions archéologiques de 1992 à 1996", *Bulletin de la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais*, n^{le} série, t. XIV, n° 112, p. 3-44.
- FOUILLET (Nicolas), et al., 2011
La fouille de la clinique des Dames Blanches : Tours, Indre-et-Loire, 33 à 39 rue Courteline et 1 à 15 rue de la Madeleine, Rapport final d'opération archéologique, Pantin, Inrap CIF.
- GALINIÉ (Henri) et al., 2014
Des thermes de l'Est de Caesarodunum au Château de Tours : Le site 3, *Revue archéologique du Centre de la France*, (coll. "Recherches sur Tours, n° 9, - 50^e supplément").
- GERBER (Frédéric), 2010
"Burdigala, port d'Estey, port de Garonne", in HUGOT L., TRANOY L. (éd.), *Les structures portuaires de l'Arc atlantique. Bilan et perspectives de recherche / Journée d'études, Université de la Rochelle, 24 janvier 2008* [en ligne], Bordeaux : Aquitania, p. 83-93 (coll. "Aquitania suppl., 18"). [Lien valide au 9 avril 2015] : URL : http://www.academia.edu/7168238/GERBER_F_Burdigala_Port_d_estey_port_de_Garonne_Les_fouilles_de_Bordeaux-Parkings.
- GONZALEZ (Elisabeth), 2014
"Châtelet ou hôtel ? La résidence ducal à Orléans au XV^e s. siècle", *Bulletin des Amis du Centre Jeanne d'Arc*, n° 18, p. 13-22.

99. Arch. dép. Loiret, 3 E 42024.

GRIVEL (Stéphane) *et al.*, 2003

“La Loire des îles, la Loire des hommes. Les apports de la géographie et de la géomorphologie fluviale”, in MAZZOCHI G. (éd.), *Approche archéologique de l'environnement et de l'aménagement du territoire ligérien, actes du colloque d'Orléans (14-16 nov. 2002)*. Orléans, FAL / Les études ligériennes, p. 153-160.

GUIOT (Thibault), 2011

Orléans, ZAC des Halles 2 : la rue d'Allibert à Orléans (45 234 205 AH), Rapport de diagnostic, Orléans, Inrap / SRA Centre.

GUIZOT (François), 1873

Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France, depuis la fondation de la monarchie française jusqu'au XIII^e siècle [en ligne], Traduction et numérisation sur remacle.org, Paris, J.-L.-J. Brière. URL : <http://remacle.org/bloodwolf/historiens/guizot/table.htm>, [lien valide au 24 avril 2015], 31.

JARRY (Louis), 1873

Le Châtelet d'Orléans au XV^e siècle et la librairie de Charles d'Orléans en 1455 [en ligne], Orléans, H. Herluison (Extrait des *Mémoires de la SAHO*, t. XII). URL :

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k66827w.r=jarry+librairie.langFR>, [lien valide au 24 novembre 2014].

JESSET (Sébastien), 2014

Orléans, 80 quai du Châtelet : ZAC des Halles 2 (45 234 246), Rapport de diagnostic archéologique, Orléans, SAMO / SRA Centre.

JESSET (Sébastien) *et al.*, 2009

“Orléans gaulois : état des connaissances”, in *L'âge du Fer dans la boucle de la Loire/Les gaulois sont dans la ville*. Tours, AFEAF / FERACF, p. 251-262.

LE MAIRE (François), 1648

Histoire et antiquités de la ville et duché d'Orléans, Seconde édition, Orléans, Maria Paris.

MASSAT (Thierry), 2002

Orléans, Îlot de la Charpenterie (2^e campagne) : document final de synthèse, Rapport final d'opération, Orléans, Inrap / SRA Centre.

MASSAT (Thierry), JOSSET (Didier), 2002

Orléans, Halles-Châtelet : document final de synthèse, Rapport final d'opération, Orléans, Inrap / SRA Centre.

MEIRION-JONES (Gwyn), 2012

“L'évolution de la salle dans la résidence noble en Bretagne”, in KERHERVÉ J., DANET G., SALAMAGNE A. (éd.), *Châteaux et modes de vie au temps des ducs de Bretagne, XIII^e-XVII^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 197-212.

MESQUI (Jean), 1996

“Les ensembles palatiaux et princiers en France aux XIV^e et XV^e siècles”, in RENOUX A. (éd.), *Palais royaux et princiers au Moyen Âge, Actes du colloque international tenu au Mans les 6-7 et 8 octobre 1994*, Le Mans, Publications de l'Université du Maine, p. 51-70.

MIÉJAC (Emmanuelle), 2011

Orléans, îles de Loire entre le pont George V et le duit Saint-Charles : ponts, duits et aménagements dans le lit de la Loire, rapport de diagnostic (45 234 201 AH), Rapport de diagnostic, Orléans, Inrap / SRA Centre.

PERSEVAL-PONS (Marie-Pierre), 2007

“Le quotidien à Orléans XIII^e - XV^e siècles : un exemple typique en Europe du nord”, *Bulletin de la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais*, n^{lle} série, t. XIX, n°151, p. 23-55.

PHILIPPE (Michel), JESSET (Sébastien), 1999

Orléans, Halles-Châtelet : étude archéologique et historique, étude documentaire, Orléans, SAMO / SRA Centre.

RENOUX (Annie), 1994

“Les manifestations de la puissance publique : enceintes, palais et châteaux, rapport introductif”, in DEMOLON P., GALINIÉ H., VERHAEGUE F., PICARD J.-Ch. (éd.), *Archéologie des villes dans le Nord-Ouest de l'Europe, (VII^e - XIII^e siècle)*. Actes du IV^e congrès international d'Archéologie médiévale. Douai, Société archéologique de Douai, 1994, p. 61-82.

RENOUX (Annie), 1996

“Espaces et lieux de pouvoirs royaux et princiers en France (fin IX^e - début XIII^e siècle) : changement et continuité”, in RENOUX A. (éd.), *Palais royaux et princiers au Moyen Âge. Actes du colloque international tenu au Mans les 6-7 et 8 octobre 1994*, Le Mans, Publications de l'Université du Maine, p. 17-42.

ROUX-CAPRON, (Emilie), AUBAZAC (Guillaume), JESSET (Sébastien), 2015

Orléans, 80 quai du Châtelet. Rapport final d'opération de fouille archéologique préventive. Orléans, SAMO/SRA Centre, mai 2015, 476 p.

SALAMAGNE (Alain), 2012

“La distribution des espaces dans le château français (XII^e-XIV^e siècle)”, in KERHERVÉ J., DANET G., SALAMAGNE A. (éd.), *Châteaux & modes de vie au temps des ducs de Bretagne, XIII^e-XVI^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 177-196.

SALAMAGNE (Alain), 2014

“Aux portes des cuisines : celliers et bouteilleries”, in COCULA A.-M., COMBET M. (éd.), *Châteaux, cuisines*

et dépendances. Bordeaux, *Ausonius/De Boccard*, p. 147-165.

TOURNADRE (Franck), 2010

“Châteauneuf-sur-Loire. Découvertes inédites sur la grande salle du Château”, *Bulletin Monumental*, tome 168, n° 4, p. 374-378.